



Affiché le 11 avril 2018
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2018

Le mardi 10 avril 2018 à 19 HEURES 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 04 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Jean DUMOULIN, Maire.
La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

Monsieur Jean DUMOULIN, Monsieur Gérard GUILLOU, Madame Pierrette LE BAYON, Monsieur Azaïs TOUATI, Monsieur Jean-Claude BOUQUET, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Joseph ROCHELLE, Madame Françoise NAEL, Monsieur Ronan ALLAIN, Madame Annie RENARD, Madame Marie-Joëlle MIRSCHLER, Monsieur Armel EVANNO, Monsieur Patrick GOUEGOUX, Monsieur Benoît GUYOT, Madame Fabienne HOCHET, Monsieur Maurice LE CHAMPION, Madame Valérie VINET-GELLE, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Mireille JOLY, Madame Marina LE ROUZIC, Monsieur Laurent LE CHAPELAIN, Monsieur Jean-Pierre GRUSON, Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL, Monsieur Roland LE SAUCE, Monsieur François GRENET, Madame Nathalie BOUVILLE, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Yazid BOUGUELLID, Monsieur Christian PELTAIS, Monsieur Mathieu LAMOUR

Absents excusés :

Madame Valérie ROUSSEAU (procuration donnée à Monsieur Ronan ALLAIN),
Madame Kaourintine HULAUD (procuration donnée à Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL)

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît GUYOT

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - AQTA : RAPPORT SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable sur le rapport de mutualisation de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique annexé conformément à sa délibération n°2017DC/168 prise en date du 15 décembre 2017

## **2- DGS - APPROBATION DES TARIFS DE MISES A DISPOSITION DES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les tarifs harmonisés de mises à disposition des moyens humains et matériels en faveur des interventions destinées à la Communauté de communes et aux autres Communes membres ci-dessous :

| <b>Intervention</b>        | <b>Tarif du territoire (euros TTC/heure/unité)</b> |
|----------------------------|----------------------------------------------------|
| Agent entretien ménager    | 18                                                 |
| Agent technique            | 25                                                 |
| Catégorie B                | 30                                                 |
| Catégorie A                | 35                                                 |
| Véhicule < 3,5 T PTAC      | 10                                                 |
| Tractopelle sans chauffeur | 30                                                 |
| Tractopelle avec chauffeur | 54                                                 |
| Poids lourds               | 35                                                 |
| Autres engins              | 9                                                  |

## **3- DGS - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU MORBIHAN : REVISION DES STATUTS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, selon les dispositions de l'article L5211-20 du C.G.C.T. ;

- **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée au Président de Morbihan

Energies.

#### **4- DF - REPRISE ANTICIPÉE, AU BUDGET PRIMITIF 2018, DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2017,
- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif 2018 les résultats de l'exercice 2017, comme indiqué ci-après :

| <b>BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE</b>                                                                            |                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Résultat global de la section de fonctionnement au 31/12/2017</b>                                           | <b>4 742 294,83</b>  |
| <b>Besoin de financement de la section d'investissement 2017 estimé à :</b>                                    |                      |
| Résultat d'investissement avant affectation (compte 001)                                                       | -3 342 966,87        |
| Restes à réaliser en dépenses                                                                                  | -452 446,40          |
| Restes à réaliser en recettes                                                                                  | 1 877 175,73         |
| Soit un besoin de financement de :                                                                             | -1 918 237,54        |
| <b>PRÉVISION d'affectation en réserves en investissement à inscrire au compte 1068 au budget primitif 2017</b> | <b>-1 918 237,54</b> |
| <b>SOLDE du résultat de fonctionnement au compte 002 au budget primitif 2017</b>                               | <b>2 824 057,29</b>  |

Ces montants seront inscrits au budget primitif 2018 ainsi que les restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

#### **5- DF - BUDGET PRIMITIF 2018: BUDGET PRINCIPAL**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés à bulletin secret (18 voix pour, 10 voix contre, 5 abstentions),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les montants des dépenses et des recettes inscrits au Budget Primitif 2018 du budget principal de la Ville d'Auray, soit 19 869 251,10 € en section de fonctionnement et 14 762 694,62 € en section d'investissement.
- **VOTE** le budget primitif du budget principal par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opération au niveau de la super opération pour la section d'investissement.

#### **6- DF - BUDGET VILLE 2018 - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (24 voix pour),

8 voix contre :

Monsieur GRUSON, Madame POMMEREUIL, Monsieur LE SAUCE, Madame HULAUD, Monsieur GRENET, Madame HERVIO, Monsieur PELTAIS, Monsieur LAMOUR

1 abstention(s) :

Monsieur LASSALLE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la liste des autorisations de programme, telles qu'indiquées dans le tableau joint à la présente délibération ;

- **VOTE** les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement, tels que mentionnés dans le tableau joint à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le maire, jusqu'à l'adoption du budget 2019, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2018 par la délibération d'ouverture de l'AP.

#### **7- DF - TAXES DIRECTES LOCALES - VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2018**

##### **TAXE D'HABITATION**

##### **TAXE SUR LE FONCIER BATI**

##### **TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le maintien en 2018, à leur niveau de 2017, des taux d'imposition des trois taxes directes locales

- taxe d'habitation : 16,67 %,

- taxe foncière (bâti) : 28,79 %,

- taxe foncière (non bâti) : 62,82 %

- **DECIDE** d'inscrire au budget 2018 de la commune (article 73111 : taxes foncières et d'habitation) un produit fiscal de 7 952 990 €.

#### **8- DF - CONVENTIONS D'ASSOCIATION AVEC LES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES PRIVEES. FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION 2018**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** et **FIXE**, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la participation financière pour l'année 2018 de la commune, aux frais de fonctionnement des écoles Gabriel Deshayes, Sainte Thérèse et Diwan.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe avec

- L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Gabriel Deshayes

- L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Sainte-Thérèse

- L'AEP (Association d'Éducation Populaire) Diwan.

### **9- DF - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET DU CCAS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention d'équilibre de 548 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Auray au titre de l'exercice 2018

- **ACCORDE** une avance de 50 % du montant de 2018 pour l'exercice 2019 en attente du vote du budget primitif.

### **10- DF - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2018**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** au titre de l'année 2018 d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau présenté et établissements scolaires conformément aux annexes 1 et 2.

### **11- DF - GARANTIE À 50% DE QUATRE LIGNES D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 714 798 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS, AU PROFIT DE BRETAGNE SUD HABITAT, POUR LA CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS POUR L'OPERATION "RESIDENCE CADOUDAL"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 714 798 € souscrit par BRETAGNE SUD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 74 226 constitué de 4 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **ACCORDE** sa garantie pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**12- DF - GARANTIE À 50% DE TROIS LIGNES D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 326 484 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS, AU PROFIT DE BRETAGNE SUD HABITAT, POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS POUR L'OPERATION "ROZ VRAS"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 326 484 € souscrit par BRETAGNE SUD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 74 660 constitué de 3 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **ACCORDE** sa garantie pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**13- DF - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET LA DYNAMISATION DES COMMERCES - MODIFICATION DU MARCHE PAR AVENANT N°1 LOT N°2 - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LE SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant.

**14- DF - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET LA DYNAMISATION DES COMMERCES - MODIFICATION DU MARCHE PAR AVENANT N°1 LOT N°1 - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LE SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant.

**15- DF - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET LA DYNAMISATION DES COMMERCES - MODIFICATION DU MARCHE PAR AVENANT N°2 LOT N°1 -**

### **AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LE SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant.

### **16- DF - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES - MODIFICATION DU MARCHE PAR AVENANT N°1 - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LE SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant.

### **17- DF - DEMANDE DE SUBVENTION - BATIMENTS PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** l'octroi de subventions aussi élevées que possible auprès de l'État, de la Région et du Département,
- **AUTORISE** le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la présente délibération et à signer tous documents,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires pour faire face à ces dépenses au budget de la commune (budget primitif 2018 pour l'Église St-Gildas (op. 3030)).

### **18- DSTS - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION PATRONAGE LAIQUE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **19- DSTS - GRILLE TARIFAIRE 2018 - SPORT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **20- DSTS - SKATEPARK - AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés à bulletin secret (16 voix contre, 15 voix pour, 2 abstentions),

Le Conseil Municipal :

- **N'AUTORISE PAS** le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour la construction d'un skatepark sur le site du Printemps et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **21- DU - BOCÉNO - RÉSILIATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE DU 8 JANVIER 2014 POUR LE PORTAGE FONCIER D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD N°331 PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la résiliation de la convention opérationnelle signée le 8 janvier 2014 (ci-annexée) avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document permettant la résiliation de la convention opérationnelle sus-mentionnée ;

## **22- DU - BOCÉNO - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION OPÉRATIONNELLE POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AD N°331, EMPLACEMENTS RÉSERVÉS N°9 ET 10 AU PLAN LOCAL D'URBANISME PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE - AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention opérationnelle (ci-annexé) avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour le portage foncier de l'ensemble de la parcelle AD n°331, à savoir les emplacements réservés n°9 et 10 au Plan Local d'Urbanisme (approuvé le 27 mars 2018),

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention opérationnelle, les actes correspondants et tout autre document permettant la bonne exécution de cette convention.

## **23- DEEJ - GARDERIE PERI-SCOLAIRE DE L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES - AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE LA SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** du versement en 2018 d'une subvention d'un montant de 1 703,86 € à l'A.P.E.L. de l'école privée Sainte-Thérèse, pour l'organisation de la garderie périscolaire ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec l'A.P.E.L. Sainte-Thérèse.

#### **24- DEEJ - TARIFS ENFANCE ET JEUNESSE ETE 2018**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs Enfance et Jeunesse pour l'été 2018.

#### **25- DEEJ - VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement des subventions relevant de la politique de la Ville aux associations porteuses de projet.

- **APPROUVE** le versement de la subvention de 400 € relevant de la politique de la Ville au cirque métropole, en amont du versement de la CAF.

#### **26- DAGRH - CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION POUR DES FONCTIONS DE MANAGER DE CENTRE-VILLE À TEMPS NON COMPLET 17,5/35EME.**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 voix contre :

Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS

Le Conseil Municipal :

- **CRÉE** au tableau des effectifs un emploi d'adjoint d'animation pour des fonctions de manager du centre-ville à temps non complet 17,5/35ème.

La rémunération applicable au poste de manager du centre-ville est fixée sur un grade de catégorie C, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation, augmentée éventuellement du régime indemnitaire applicable à la Ville d'Auray.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget, chapitre 012.

A 22h55 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.